

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_085

Objet : Contrat d'image avec l'association Racing Flandre Organisation dans le cadre de l'événement du rallye des 1 000 Chemins (édition 2026)

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres (dont les marchés subséquents) de fournitures et de services inférieurs au seuil européen de procédure formalisée défini pour les marchés de fournitures et de services passés par les collectivités territoriales (216 000 € HT au 1er janvier 2026) ;

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique ;

Le Rallye des 1000 chemins est un rallye touristique et ludique créé en 1988 par Hervé Diers, il y conjugue sa passion pour les sports mécaniques et son amour pour sa terre natale, les Hauts-de-France.

Lors des trois premières éditions (1988, 1989, 1991) qui offraient 500 km de parcours, seuls les chemins de terre d'Hazebrouck et ses alentours étaient empruntés par deux catégories de véhicules : les motos et les 4X4. Plus de 150 concurrents et copains répondaient déjà à l'appel.

L'idée d'inclure des Points Aventures (PA), pour un classement original et avant-gardiste, a donné à cette aventure son esprit bon enfant. On entend par Points Aventures, des activités amusantes et accessibles de type : tir-à-l'arc, canoë kayak, jeux de ducasse, etc. Ces divers Points Aventures étaient déjà la signature du rallye dans les années 80.

Pour cette édition 2026, le rallye propose une boucle Flamande/Audomaroise et une boucle Artois/Ternois/7 Vallées pour offrir les plus belles routes de campagne aux 400 équipages.

Au regard de ce qui précède et dans le cadre de la promotion et l'attractivité de son territoire, Cœur de Flandre agglo souhaite conclure un contrat d'image avec l'association Racing Flandre Organisation.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat d'image avec l'association Racing Flandre Organisation du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Les dispositions du contrat d'image sont prévues dans une convention.

Article 2 : Cœur de Flandre agglo s'engage à verser à l'association la somme de 10 000 € TTC.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le

03 JUIL. 2026

Le Président

Valentin BELLEVAL

